



indemnités inaptitude et maladie professionnelle

Par **akira592**, le **04/08/2022** à **16:51**

bonjour,je voulais vous demander de l'aide concernant les maladies professionnelles et les indemnités pour inaptitude à tous postes,effectivement,je suis reconnu en maladie professionnelle pour 2 pathologie,1 epaule gauche et l'autre coude droit,toutes 2 en relation avec mon travail et toutes 2 reconnues individuellement en maladies pro,j'ai donc 2 maladies professionnelles reconnues,je suis passé devant le medecin du travail et nous avons,d'un commun accord,demandé une inaptitude à tous postes dans mon entreprise,A la fin de la procédure,j'ai cru comprendre que les indemnités de licenciement, qui me seront versées,pourraient etre doublées,sauf si meilleur arrangement avec notre convention.ma question est:

les indemnités sont doublées en cas de maladie pro,du fait que j'ai 2 maladies pro ,les indemnités restent doublées ou sont elles triplées

merci de vos reponses

Par **morobar**, le **05/08/2022** à **08:49**

Bonjour,

Plus exactement le salarié perçoit une indemnité supplémentaire égale à l'indemnité légale de licenciement, ce qui revient souvent à doubler l'indemnité de licenciement.

Mais si la convention collective prévoit une meilleure condition d'indemnisation, le complément perçu ne sera pas le double.

Et encore moins le triple.

Par **akira592**, le **05/08/2022** à **09:46**

Merci beaucoup pour votre réponse, bien cordialement